

LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES PUBLICS BELGES DE R&D PROGRESSENT DEPUIS 10 ANS

Publié le 3 juin 2019

Commissie federale samenwerking van de
Interministeriële Conferentie voor Wetenschapsbeleid
Commission coopération fédérale de la Conférence
interministérielle de la Politique scientifique

BUDGETTAIRE KREDIETEN VOOR O&O VAN DE OVERHEDEN IN BELGIE
in de periode 2008-2018
CREDITS BUDGETAIRES DE R&D DES AUTORITÉS BELGES
au cours de la période 2008-2018

Mei 2019 / Mai 2019



par Daily Science

En dix ans, les crédits budgétaires publics de R&D en Belgique, toutes autorités publiques confondues (Régions, FWB, Etat fédéral), ont augmenté de 7,9% (en chiffres constants).

«Néanmoins, on peut remarquer un fléchissement en 2009 et 2015 », indique [la Politique Scientifique fédérale belge \(BELSPO\)](#), qui vient de publier le rapport « [Crédits budgétaires publics de recherche et de développement expérimental \(R&D\) des autorités en Belgique pour la période 2008-2018](#) ».

Autre constat : l'Autorité flamande est le plus important investisseur public en R&D avec presque 55% des crédits budgétaires publics totaux de la Belgique en 2017, contre 48% en 2008. « Depuis 2010, la part de l'Autorité fédérale dans ce contexte oscille autour de 23%, la part de la Communauté française reste stable autour de 12% tandis que celle de la Région wallonne, qui se situait au niveau de celle de la Communauté française, a baissé en dessous de 10% en 2017 », indiquent les auteurs de ce rapport.

TABEL 3
 OVERZICHT VAN DE OVERHEIDSKREDIETEN VOOR O&O PER OVERHEID EN PER DIENSTJAAR

TABLEAU 3
 APERÇU DES CREDITS BUDGETAIRES DE R&D PAR AUTORITE ET PAR EXERCICE

IN DUIZENDEN EURO'S EN IN CONSTATE PRIJZEN *

EN MILLIERS D'EUROS ET A PRIX CONSTANTS *

OVERHEID / AUTORITE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018i
FEDERALE OVERHEID AUTORITE FEDERALE	609 046	524 972	563 458	558 000	568 536	572 034	568 199	524 417	527 145	613 053	536 268
VLAAMSE OVERHEID AUTORITE FLAMANDE	1 151 436	1 151 352	1 224 024	1 203 485	1 188 285	1 183 111	1 320 506	1 214 545	1 281 473	1 443 888	1 429 244
FRANSE GEMEENSCHAP COMMUNAUTE FRANCAISE	280 067	293 481	290 091	299 212	300 924	294 322	297 439	298 849	306 766	311 370	331 087
WAALS GEWEST REGION WALLONNE	340 999	332 901	263 577	257 051	300 165	322 127	358 650	303 571	312 721	239 769	254 799
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST REGION DE BRUXELLES-CAPITALE	25 657	29 775	33 896	30 788	35 520	28 364	32 537	32 036	40 164	40 714	46 371
TOTAAL / TOTAL	2 407 205	2 332 481	2 375 046	2 348 537	2 393 431	2 399 958	2 577 330	2 373 418	2 468 268	2 648 795	2 597 769

(i) op basis van de initiële begrotingsgegevens.

(i) sur base des données budgétaires initiales.

(*) Indexcijfer (2010=100) van de OESO.

(*) Indice des prix (2010=100) de l'OCDE.

Bron: - Commissie Federale Samenwerking, Overleggroep CFS/STAT;

Source: - Commission de coopération fédérale, Groupe de concertation CFS/STAT;

- OESO: 'Main Science and Technology Indicators'.

- OCDE: 'Principaux indicateurs de la science et de la technologie'.

Berekeningen Federaal Wetenschapsbeleid.

Calculs Politique scientifique fédérale.

Des intentions, pas un calcul a posteriori des dépenses réellement consenties

Cette étude comparative se base sur les crédits budgétaires publics de R&D, c'est-à-dire les budgets qui chaque année reflètent les intentions des différentes autorités en Belgique en matière de R&D. Cet agrégat ne concerne donc pas les dépenses réelles des autorités. Il ne comprend par exemple pas l'aide fiscale à la recherche apportée par le SPF Finances.

Les données chiffrées publiées ne doivent donc pas être confondues avec les « Dépenses intérieures brutes de R&D », qui englobent les dépenses effectivement réalisées sur le territoire belge et qui elles sont utilisées pour mesurer l'objectif européen de 3% du PIB consacrés à la R&D.

Pourquoi s'intéresser aux intentions budgétaires plutôt qu'à l'analyse des dépenses réelles des autorités en la matière ? Tout simplement pour gagner du temps.

« L'effort public en matière de R&D peut être déduit des données basées sur les dépenses réelles des autorités. L'exercice est plus précis et peut prendre en compte toute une série de mécanismes sous-jacents. Par exemple, au niveau fédéral, on tiendra alors compte des crédits d'impôt sur les salaires des chercheurs (l'aide fiscale à la recherche).

Mais ces données sont longues à rassembler et à compiler. L'exercice qui vient d'être réalisé ici donne un aperçu de l'estimation des dépenses de R&D par les autorités publiques. Elles sont par conséquent moins précises. Elles présentent cependant l'avantage d'être relativement rapidement disponibles et permettent à tous ceux qui le souhaitent de se faire une idée de la politique menée et à mener sur le terrain de la recherche scientifique.

Budget et dépenses réelles: un différentiel de 300 millions en 2013

Pour donner la mesure de la divergence entre les chiffres proposés par la présente étude sur les « Crédits budgétaires publics de R&D » et les dépenses réelles de R&D, deux exemples permettent de fixer les idées.

En 2013, le total des « Crédits budgétaires publics de R&D » s'élevait à 2,52 milliards d'euros (tableau 1 de la nouvelle publication). Les dépenses publiques réelles, calculées ultérieurement, s'élevaient pour cette même année à 2,22 milliards d'euros.

Le même exercice pour l'année 2015 donnait comme chiffres 2.537 millions d'euros de Crédits budgétaires publics pour 2.277 millions d'euros de financement public effectif.

Ces données sont classées selon leurs destinations institutionnelles ou fonctionnelles et leurs objectifs socio-économiques. Cette répartition a pour but de mettre à disposition des utilisateurs des informations politiquement pertinentes. Pour cette raison, on a préféré présenter des catégories vastes et des séries statistiques qui rendent compte des moyens attribués à chaque finalité. Ainsi, la classification utilisée est bien plus destinée à présenter systématiquement les intentions des autorités que le contenu détaillé des activités de R&D financées.